

*Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement*

ART. 21

N° 1323

## ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

---

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 1323

présenté par  
M. Guédon, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 21**

À la première phrase de l'alinéa 31, après le mot :

« national »,

insérer les mots :

« mentionné à l'article L. 912-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.